

fondation suisse pour la culture

prohelvetia

2022

Comptes annuels

COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont comme précédemment présentés en conformité avec les recommandations Swiss GAAP RPC (en particulier RPC 21) relatives à la reddition des comptes. L'exercice 2023 fait état d'un résultat opérationnel positif (bénéfice) d'un montant de 334 kCHF que Pro Helvetia, en tant qu'organisation à but non lucratif aux termes de RPC 21, affecte au capital libre. Ce bénéfice ainsi que d'autres fonds disponibles des années précédentes seront utilisés dans le budget de l'année 2024 pour compenser les réductions générales de la contribution fédérale et pour soutenir les projets culturels comme prévu dans le message culture 2021-2024. Pour la durée du message culture 2021-2024, la fondation s'attend toujours à un résultat équilibré.

COMPTE DE RÉSULTAT

Montants en kCHF (kCHF = milliers de francs suisses)	Annexe chiffre	2023	2022	Changement
Contribution fédérale		45'597	44'156	1'441
Autres contributions		86	80	6
Autres revenus		82	720	-638
Total des revenus		45'765	44'956	809
Charges liées aux projets		32'603	29'196	3'407
Frais de personnel		11'346	11'185	161
Autres frais d'exploitation		1'710	1'865	-155
Amortissements		135	90	45
Total des charges d'exploitation		45'794	42'336	3'458
Résultat d'exploitation		29	-2'620	2'649
Charges financières (produits financiers)		-100	144	-244
Charges (produits) hors exploitation		-	-	-
Charges (produits) extraordinaires		-	-	-
Résultat avant variation du capital du fonds		-71	-2'476	2'405
Variation du fonds projets et programmes propres		-263	2'219	-2'482
Résultat de l'exercice (avant affectation au capital libre)		-334	-258	-76
Affectation au capital libre		334	258	76
Résultat annuel		-	-	-

BILAN

Montants en kCHF (kCHF = milliers de francs suisses)	Annexe chiffre	31.12.2023	31.12.2022	Changement
Caisse		17	6	11
Banque		4'830	2'469	2'361
Total liquidités		4'847	2'475	2'372
Compte courant auprès de la Confédération		21'714	26'917	-5'203
Autres créances		55	95	-40
Actifs de régularisation		170	75	95
Total créances		21'939	27'087	-5'148
Total capital de fonctionnement		26'786	29'562	-2'776
Immobilisations corporelles mobilières	1	678	602	76
Actifs financiers	2	563	538	25
Réserve des cotisations patronales	3	189	190	-1
Acompte pour loyer à Paris	4	976	1'008	-32
Total valeurs immobilisées		2'406	2'338	68
Total actifs		29'192	31'900	-2'708
Engagements à court terme pour projets de tiers en cours	5	14'621	16'951	-2'330
Autres passifs courants à court terme	6	420	327	93
Passifs de régularisation		480	287	193
Total des passifs courants		15'521	17'565	-2'044
Engagements à long terme pour les projets de tiers en cours	7	4'409	4'985	-576
Provisions générales		-	160	-160
Total des passifs à long terme		4'409	5'145	-736
Capital de fondation		100	100	-
Fonds projets et programmes propres	8	7'857	8'119	-262
Capital libre		1'305	971	334
Total fonds propres		9'262	9'190	72
Total passifs		29'192	31'900	-2'708

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en kCHF (kCHF = milliers de francs suisses)	2023	2022
A FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat annuel avant affectation au capital libre	334	258
Amortissements des immobilisations corporelles	135	90
Diminution / (augmentation) créances	5'243	1'251
Diminution / (augmentation) actifs de régularisation	-94	-21
Augmentation / (diminution) engagements envers les tiers	-2'906	-3'617
Augmentation / (diminution) autres passifs	93	-22
Augmentation / (diminution) actifs de régularisation	193	-137
Augmentation / (diminution) provisions	-160	-121
Augmentation / (diminution) fonds projets et programmes propres	-287	2'219
Total flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2'551	-100
B FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissements	-211	-13
Diminution / (augmentation) actifs financiers	-	-538
Diminution / (augmentation) acomptes	32	32
Diminution / (augmentation) participations	-	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-179	-519
C FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des engagements financiers	-	-
Réduction des engagements financiers	-	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
Variation de liquidités (A + B + C)	2'372	-619
Vérification « Fonds liquidités »		
État des liquidités au 1 ^{er} janvier	2'475	3'094
État des liquidités au 31 décembre	4'847	2'475
Variation de liquidités	2'372	-619

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Montants en kCHF (kCHF = milliers de francs suisses)	État au 1.1	Entrées	Sorties	Résultat annuel	Affectation au capital libre	État au 31.12
2022						
Capital de fondation	100	-	-	-	-	100
Fonds projets et programmes propres	5'900	2'219	-	-	-	8'119
Résultat annuel	-	-	-	258	-258	-
Capital libre	713	-	-	-	258	971
Total capital propre	6'713	2'219	-	258	-	9'190
2023						
Capital de fondation	100	-	-	-	-	100
Fonds projets et programmes propres	8'119	25	-287	-	-	7'857
Résultat annuel	-	-	-	334	-334	-
Capital libre	971	-	-	-	334	1'305
Total capital propre	9'190	25	-287	334	-	9'262

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CORPORATE GOVERNANCE

Structure d'entreprise

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia est une fondation indépendante de droit public, dont le siège est à Berne et le Secrétariat à Zurich. Les tâches de Pro Helvetia sont définies par la loi du 11 décembre 2009 sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1).

Organisation

L'organe suprême de la fondation est le Conseil de fondation, qui est nommé par le Conseil fédéral. Le siège principal de la Fondation suisse pour la culture est subdivisé en cinq secteurs : « Innovation & Société », « Arts visuels & Design », « Arts de la scène, Musique & Littérature », « Réseau global & Affaires internationales » et « Communication ». À l'étranger, Pro Helvetia dispose de bureaux de liaison au Caire, à Johannesburg, à New Delhi, à Shanghai, à Moscou et en Amérique du Sud. Elle gère le Centre culturel suisse (CCS) de Paris et finance une partie du programme culturel de l'Istituto Svizzero (IS) à Rome et sa filiale de Milan ainsi que le Swiss Institute de New York.

Révision

L'organe de révision des comptes est nommé par le Conseil fédéral. Lors de sa séance du 19 avril 2023, le Conseil fédéral a désigné OBT SA, Zurich, comme organe de révision pour les exercices 2023-2025. Le réviseur responsable est Christian Siegfried (année précédente Daniel Schweizer).

L'organe de révision perçoit des honoraires d'un montant de 19'000 CHF pour l'examen des comptes annuels (année précédente CHF 18'500).

Effectif du personnel

Le nombre d'équivalents temps plein s'élève à 94,5 pour l'année sous revue (année précédente 94,0 équivalents temps plein).

PRINCIPES DIRECTEURS

Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes de Pro Helvetia se fondent sur la base juridique spécifique suivante: loi fédérale du 11 décembre 2009 sur l'encouragement de la culture (en particulier art. 42 LEC). Les états financiers doivent être conformes aux normes généralement admises et répondre aux recommandations de Swiss GAAP RPC (notamment Swiss GAAP RPC 21) sur l'établissement des comptes.

Les présents comptes annuels comprennent non seulement ceux de Pro Helvetia à Zurich, mais également ceux des bureaux de liaison et du Centre culturel suisse de Paris. La période sous revue va du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. La date de clôture du bilan est le 31 décembre 2023.

La devise de référence du rapport est le franc suisse (CHF). Sauf indication contraire, tous les chiffres présentés sont à lire en milliers de francs suisses (kCHF). Les petits écarts sont arrondis.

Évaluation des créances

Le calcul est réalisé sur la base de l'état des créances au 31 décembre 2023, après déduction des correctifs de valeur individuels.

Évaluation des immobilisations corporelles

Le bilan des immobilisations corporelles est établi en fonction de la valeur d'acquisition, déduction faite de l'amortissement économique nécessaire. En principe, les amortissements se calculent sur la base des valeurs d'acquisition déclinées de manière linéaire pour la durée d'utilisation estimée. La limite d'activation est de 5'000 CHF par objet individuel et de 30'000 CHF pour les achats collectifs. Durées d'utilisation estimées pour les immobilisations :

Aménagements spécifiques au locataire	15 ans
Équipements des bureaux	10 ans
Matériel informatique / hardware	3 ans

Engagements pour les projets de tiers en cours

Les engagements pour les projets de tiers en cours sont présentés à leur valeur nominale. Ils sont comptabilisés dès qu'une demande de subvention est approuvée et qu'un engagement irrévocable est donc établi. Dans le cas de conventions de soutien pluriannuelles, seule la tranche annuelle courante est passée en charges et présentée comme obligation.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation comprennent les charges et produits à recevoir qui n'ont pas encore été facturés (facture non encore créée/reçue). Les charges déjà payées ou comptabilisées pour des périodes futures (par exemple, les loyers/assurances payés d'avance) et les produits perçus sont également reportés sur l'année suivante.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé donne lieu à une obligation, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour honorer l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite. Si la sortie de ressources n'est pas probable, c'est-à-dire inférieure à 50%, ou si elle ne peut être estimée de manière fiable, la situation est comptabilisée en passif éventuel.

NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES ANNUELS

1 Immobilisations corporelles meubles

Montants en kCHF	Aménagements spécifiques au locataire		Équipement des bureaux		Matériel informatique		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Frais d'achat au 1.1	507	507	308	295	110	110	925	912
Entrées	-	-	-	13	211	-	211	13
Sorties	-	-	-	-	34	-	34	-
État au 31.12	507	507	308	308	287	110	1'101	925
Amortissements cumulés au 1.1	109	75	105	74	110	84	323	233
Amortissements	33	34	31	31	70	26	135	90
Amortissements sur sorties	-	-	-	-	34	-	34	-
État au 31.12	142	109	135	105	146	110	424	323
Valeur résiduelle des investissements au 31.12	365	398	172	203	141	-	678	602

2 Actifs financiers

Les actifs financiers ont été légués par testament à Pro Helvetia. La fortune mixte, fonds compris, reste inscrite sans modification jusqu'à son utilisation. Le fonds « Dorothea Thalmann-Steinmann » a été alimenté dans les mêmes proportions que les actifs financiers. Pro Helvetia peut disposer librement de la fortune concernée dans les limites des missions assignées à la fondation.

3 Réserve des cotisations patronales à la Caisse fédérale de pension PUBLICA

En 2008, Pro Helvetia a conclu un accord avec PUBLICA pour le financement de prestations spécifiques aux employeuses et employeurs. Au 31 décembre 2023, il y a une réserve de 189 kCHF (exercice précédent: 190 kCHF). Ces fonds seront utilisés sur demande de Pro Helvetia. Le taux d'intérêt est de 0% (0% l'année précédente).

4 Acompte pour loyer à Paris

Il s'agit d'un acompte à long terme du loyer annuel de 32 kCHF versé à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour une partie du bâtiment du CCS de Paris, jusqu'au 31 décembre 2055.

5 Engagements à court terme pour des projets de tiers en cours

Ce poste comprend les engagements résultant des contributions octroyées pour des projets pour lesquels une sortie de liquidités est attendue dans les 12 prochains mois.

Montants en kCHF	2023	2022
Pro Helvetia Zurich	12'532	13'960
Pro Helvetia Antennes	2'089	2'991
État au 31.12	14'621	16'951

6 Autres passifs courants à court terme

Ce poste comprend, entre autres, les engagements envers les caisses de pension pour un montant de 128 kCHF (exercice précédent: 121 kCHF).

7 Engagements à long terme pour des projets de tiers en cours

Ce poste comprend les engagements résultant de contributions octroyées pour des projets pour lesquels une sortie de liquidités est attendue au-delà des 12 prochains mois.

Montants en kCHF	2023	2022
Pro Helvetia Zurich	4'177	4'653
Pro Helvetia Antennes	232	332
État au 31.12	4'409	4'985

8 Fonds projets et programmes propres

Le fonds projets et programmes propres comprend les moyens suivants, réservés pour des projets et des programmes propres planifiés à l'avance :

Montants en kCHF	2023	2022
Participations nationales	343	283
Activités de promotion	2'672	3'050
Préparations pour de nouvelles initiatives propres	128	128
Activités extraordinaires des bureaux de liaison	915	974
Activités extraordinaires du CCS Paris	289	122
Innovation & Société	1'477	1'646
Design & Médias interactifs	1'470	1'246
Initiatives propres provenant du Message culture 2016-2020	-	132
Legs Dorothea Thalmann-Steinmann	563	538
État au 31.12	7'857	8'119

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Coûts de projets selon ZEWO

Les coûts directs de projets représentent des fonds que Pro Helvetia met à la disposition de tiers. Cela comprend également les prestations qui contribuent directement à la mise en œuvre des projets soutenus (par exemple, les frais de personnel directement attribuables à un projet). Les coûts d'appui aux projets sont des prestations administratives engagées dans le cadre de projets culturels externes et internes (par exemple, les coûts de conception, de conseil et de promotion). Les frais administratifs comprennent tous les coûts qui n'ont pas d'influence directe sur les projets, mais qui sont nécessaires à l'accomplissement du mandat légal de Pro Helvetia. Les calculs sont basés sur la norme de l'organisme de certification des organisations à but non lucratif (ZEWO).

Montants en kCHF	2023		2022		Changement	
Coûts du projet Projektkosten	39'408	86,8%	38'270	86,6%	1'138	3,0%
Coûts administratifs	5'982	13,2%	5'935	13,4%	47	0,8%
Total des coûts	45'390	100%	44'205	100%	1'185	2,7%

Passifs éventuels

Il n'y a pas de passifs éventuels.

Engagement découlant de contrats de location

L'engagement découlant du contrat de location avec la ville de Zurich, qui expire à la fin du mois d'octobre 2034, s'élève à 6'132 kCHF (année précédente 6'605 kCHF).

Transactions avec des parties liées

La contribution fédérale s'élève à 45'597 kCHF (exercice précédent : 44'156 kCHF). Il n'y a pas eu d'autres transactions avec des parties liées au cours de l'exercice sous revue (sauf la fondation de prévoyance personnelle, voir ci-dessous).

Rémunération des membres des organes de direction

Au cours de l'exercice sous revue, un montant total de 63 kCHF (exercice précédent : 57 kCHF) a été versé aux membres du Conseil de fondation (y compris le président) et un montant total de 954 kCHF (exercice précédent : 962 kCHF) aux membres de la Direction.

Fondation de prévoyance professionnelle

Pro Helvetia adhère contractuellement à la Caisse fédérale de pension PUBLICA. En 2023, des contributions d'un montant total de 1'502 kCHF (exercice précédent : 1'388 kCHF) ont été versées à PUBLICA. Le taux de couverture estimé au 31 décembre 2023 est de 98,3% (exercice précédent effectif : 96,2%).

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan n'a pu avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat. Les présents comptes annuels 2023 ont été approuvés par le Conseil de fondation de Pro Helvetia le 28 février 2024.

Gestion des risques

Pro Helvetia assure la gestion des risques pour le compte de la Confédération, qui est la propriétaire. Elle observe pour ce faire les événements et développements relativement susceptibles de se produire et d'avoir un impact financier et non financier négatif important sur la réalisation des objectifs et l'accomplissement des tâches qu'elle remplit en tant qu'organisation affiliée. Le catalogue des risques est vérifié et corrigé périodiquement.

Pro Helvetia dispose également d'un système de contrôle interne (SCI) adapté aux risques financiers.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire | Conseil Fiscal et Juridique
Audit | Conseil d'entreprise
Solutions Informatiques Globales



Rapport de l'organe de révision

Au conseil de fondation de
Pro Helvetia
Zurich

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Pro Helvetia (la fondation) - comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation du capital pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe. Conformément à Swiss GAAP RPC, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Nos responsabilités selon ces dispositions et ces normes sont décrites plus en détail dans la section du présent rapport intitulé «Responsabilités de l'organe de révision concernant l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du conseil de fondation concernant les comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux prescriptions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation de l'organisation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention, ou pas d'autre choix réaliste que, de liquider la fondation ou de cesser ses activités.

Responsabilités de l'organe de révision concernant l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) permette toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



OBT SA | Hardturmstrasse 120 | 8005 Zurich
T +41 44 278 45 00 | www.obt.ch

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Conformément à l'art. 83b CC en relation avec 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

OBT SA



Christian Siegfried
expert-réviseur agréé
réviseur responsable



Dominik Suter
réviseur agréé

Zurich, 9 février 2024

- comptes annuels 2023 comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, tableau de variation du capital et l'annexe

**SOUTIEN,
CONNEXION,
IMPULSION.**

Engagée pour
la culture
en Suisse et
dans le monde.

PRO HELVETIA
Fondation suisse pour la culture
Hirschengraben 22
CH-8024 Zurich
T +41 44 267 71 71
info@prohelvetia.ch
www.prohelvetia.ch